

Accueil Urbanisme

De: emf@neuf.fr
Envoyé: jeudi 26 avril 2018 10:14
À: Accueil Urbanisme
Objet: Enquête publique sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme
Pièces jointes: 2018 04 26 FOUCAULT.pdf

ES6

Bonjour,

Je vous adresse par mail un courrier à transmettre à Monsieur GRANGE, Commissaire enquêteur désigné dans le cadre de l'enquête publique portant sur la révision du PLU.

Je vous remercie de lui faire parvenir et de l'annexer au registre des observations.

Cordialement,

Michel FOUCAULT

Monsieur FOUCAULT Michel
32 Bois de la Mourachonne
335 route des Aspres
06370 Mouans-Sartoux

Monsieur le Commissaire Enquêteur du PLU de Grasse
Service Accueil de l'Urbanisme
Avenue Pierre Sépard
06130 Grasse

Le 26 avril 2018,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La révision générale du PLU de Grasse n'abandonne pas le projet de réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le quartier Clavary, projet vivement combattu en 2007. Cet équipement serait aujourd'hui probablement mutualisé avec la commune de Peymeinade.

Mouansois, mais voisin de la parcelle concernée EO227, j'exprime mon opposition et mes inquiétudes à ce sujet.

En effet, on peut y voir beaucoup d'inconvénients :

- les manœuvres des caravanes vont entraver la circulation qui va encore se densifier avec les nouvelles constructions PROMOGIM chemin de la Tourache et surtout gêner les véhicules de secours en direction vers l'hôpital,
- une aire d'accueil des gens du voyage va entraîner des troubles de voisinage supplémentaires. Nous subissons déjà les nuisances olfactives (et peut-être nocives) émanant de la zone industrielle, les nuisances sonores estivales émanant du BELAMBRA, la pollution et le bruit accrus lié à une circulation toujours plus importante et la construction à venir de 130 logements sociaux,
- une dévalorisation des habitations de ce quartier qui se voulait être résidentiel. Cet emplacement se trouve en limite de la commune de Grasse, mais au-delà de ces limites, ce n'est pas le néant... et il faut savoir tenir compte de ce qui existe,
- ce terrain, propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, pourrait être conservé pour permettre la réalisation d'autres services publics à destination des populations locales comme, par exemple, une école pour les Grassois.

Il est donc souhaitable de trouver un autre emplacement pour l'aire d'accueil des gens du voyage dans un lieu moins peuplé alors que nous allons déjà voir notre quartier transformé par la construction de 211 logements dont 130 logements sociaux.

Pour ces raisons je vous remercie, Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le quartier Clavary (parcelle EO227) et de prévoir le projet sur un autre emplacement de la commune réservé aux services publics, voire sur une parcelle de la commune de Peymeinade.

Par contre, un aménagement positif et attendu en face de l'hôpital serait la réalisation d'un parking supplémentaire sur une partie du terrain du village vacances.

En espérant avoir retenu votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Michel FOUCAULT